



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **8 juillet 2019**

Délibération n° 2019-3644

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Sathonay Camp

objet : Sathonay Camp - ZAC Castellane - Reconversion du camp militaire - Participation à la remise à titre onéreux d'équipements publics d'infrastructure - Axe vert - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain

Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué Longueval

Président : Monsieur Marc Grivel

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 25 juin 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mardi 9 juillet 2019

Présents : M. Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Mme Hobert, MM. Huguet, Lavache, Mmes Le Franc, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Roustan, Mme Runel, MM. Sannino, Sécheresse, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Kimelfeld (pouvoir à M. Le Faou), Abadie (pouvoir à M. Grivel), Kabalo (pouvoir à Mme Belaziz), Mmes Poulain (pouvoir à M. Veron), Ait-Maten (pouvoir à M. Blachier), Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), Brugnera (pouvoir à M. Longueval), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Burricand (pouvoir à Mme Peytavin), MM. Butin (pouvoir à Mme David), Casola (pouvoir à M. Boudot), Devinaz (pouvoir à M. Berthilier), Fromain (pouvoir à M. Hamelin), Mme Ghemri (pouvoir à M. Bravo), M. Gillet (pouvoir à Mme Croizier), Mme Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), MM. Jeandin (pouvoir à M. Vincent), Lebuhotel (pouvoir à M. Sannino), Mme Lecerf (pouvoir à M. Gomez), MM. Passi, Piegay (pouvoir à M. Germain), Mme Reveyrand (pouvoir à Mme Le Franc), M. Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Mme Sarselli (pouvoir à M. Cohen), M. Sturla (pouvoir à Mme Varenne), Mme Tifra (pouvoir à M. Chabrier), M. Uhrich (pouvoir à M. Geourjon), Mme Vullien (pouvoir à M. Curtelin).

Absents non excusés : M. Aggoun, Mme Burillon, MM. Collomb, Genin, Havard, Mme Servien.

Conseil du 8 juillet 2019
Délibération n° 2019-3644

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commune (s) : Sathonay Camp

objet : **Sathonay Camp - ZAC Castellane - Reconversion du camp militaire - Participation à la remise à titre onéreux d'équipements publics d'infrastructure - Axe vert - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 29 mai 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'opération Sathonay Camp-zone d'aménagement concerté (ZAC) Castellane fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 votée par le Conseil de la Métropole de Lyon le 6 juillet 2015.

I - Contexte

La ZAC Castellane a été créée par délibération du Conseil de la Communauté urbaine de Lyon n° 2006-3576 du 11 septembre 2006. Par délibération du Conseil n° 2010-1303 du 15 février 2010, la Communauté urbaine a désigné la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) en tant qu'aménageur de la ZAC Castellane et a approuvé le dossier de réalisation, le projet de programme des équipements publics (PEP), le projet de programme des constructions et le bilan financier prévisionnel.

Aujourd'hui, la ZAC Castellane est en pleine mise en œuvre opérationnelle et les travaux d'espace publics sont en cours d'achèvement. La place Belvédère et du marché, les jardins en terrasse, le mail paysager, les venelles et les rues nouvelles ont été réalisées. Les derniers trottoirs seront réalisés entre 2019 et 2021, au rythme de la sortie des derniers îlots. Sur les 17 lots constructibles de la ZAC, 10 ont été réalisés, 2 sont en travaux, 4 démarreront prochainement, un reste à commercialiser.

II - Le PEP de la ZAC

Le PEP infrastructures de la ZAC comprend l'ensemble des travaux de voirie, de réseaux, d'espaces libres, d'installations diverses à réaliser pour répondre aux besoins des futurs habitants ou usagers des constructions à édifier à l'intérieur du périmètre de la ZAC.

Il représente un montant de travaux de 11,752 M€HT pour les infrastructures. L'axe vert, renommé rue de la République, constitue l'avenue principale du quartier.

Il permet de relier l'avenue Félix Faure située au nord de la ZAC et l'autre section de la rue de la République en partie sud. De nombreux commerces se sont installés en rez-de-chaussée des nouveaux immeubles construits autour de cet axe, contribuant à son animation.

La maîtrise des coûts de gestion futurs a été prise en compte tout au long de l'élaboration du projet à travers des réunions techniques avec les services gestionnaires qui ont validé les scénarii retenus. La rue a été ouverte à la circulation en décembre 2013.

Le coût global de l'axe vert s'élève ainsi à 1 690 000 €HT, soit 2 028 000 € TTC (études, foncier, travaux).

III - Participations à la remise à titre onéreux d'équipements publics d'infrastructure

Le bilan financier prévisionnel approuvé indique une participation forfaitaire de la Métropole affectée à la remise à titre onéreux d'équipements publics d'un montant de 2,776 M€HT soit 3,3312 M€TTC, à la réalisation des équipements publics suivants :

- la place Belvédère du marché a fait l'objet d'un premier rachat d'ouvrage par la Métropole en 2016 pour un montant de 1 305 600 € TTC,
- l'axe vert, objet de la présente délibération, pour un montant de 2 025 600 € TTC.

Conformément au bilan prévisionnel de l'opération et à l'article 21-5-2-1 du traité de concession d'aménagement, l'aménageur sollicite aujourd'hui la participation forfaitaire affectée à la réalisation de cet ouvrage. Le versement de cette participation permettra de solder la participation de la Métropole aux équipements publics.

Cette participation forfaitaire affectée à la réalisation de l'axe vert s'élève à un montant de 2 033 640 € TTC, y compris frais de notaire, et se répartie ainsi entre les budgets :

- budget principal : 1 574 700 € HT - 1 889 640 € TTC,
- budget annexe de l'assainissement : 70 000 € HT - 84 000 € TTC,
- budget annexe des eaux : 50 000 € HT - 60 000 € TTC.

IV - Individualisation d'autorisation de programme

La Métropole, par délibération du Conseil n° 2016-1389 du 11 juillet 2016, a approuvé le versement à l'aménageur de la participation affectée à la réalisation de la place Belvédère du marché, portant le montant total des autorisations de programme déjà individualisé à 8 836 435 €.

Il est demandé d'individualiser une autorisation de programme complémentaire d'un montant de 2 009 640 € concernant la participation forfaitaire affectée à la réalisation de l'axe vert ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve le versement à l'aménageur de la participation relative à la remise à titre onéreux de l'axe vert pour un montant total de 2 033 640 € TTC, dans le cadre de la ZAC Castellane à Sathonay Camp.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains pour un montant de 2 009 640 € en dépenses, en 2019, à la charge du :

- budget principal pour un montant de 1 889 640 € TTC sur l'opération n° 0P06O0568,
- budget annexe des eaux pour un montant de 50 000 € HT sur l'opération n° 1P06O0568,
- budget annexe de l'assainissement pour un montant de 70 000 € HT sur l'opération n° 2P06O0568.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 10 846 075 € en dépenses.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 9 juillet 2019.